

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4 ;

~~Sur la proposition de la Commission départementale~~
~~des monuments naturels et des sites de~~ Vu l'arrêté
du 27 août 1943 pris en application
de la loi n° 421 du 28 juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits à l'inventaire des sites
dont la conservation présente un intérêt gé-
néral les ruines du château de Grézels (LOT)
et ses abords immédiats, comprenant les par-
celles cadastrales 932.933.934.935.936.937
(section A) et appartenant à :

- CHAMBERT Emmanuel entrepre-
neur de Travaux publics au
Cayrou. Cme de PUY l'EVEQUE. (section A)
- 932 (bois)
- 933 (terre)
- 934 (lande)
- 935 (château)
- 936 (lande)
- PAUTEIX Jean au Port..... 937 (bois)

149-646-J. 4842-42. [36292-2]

ART. 2.

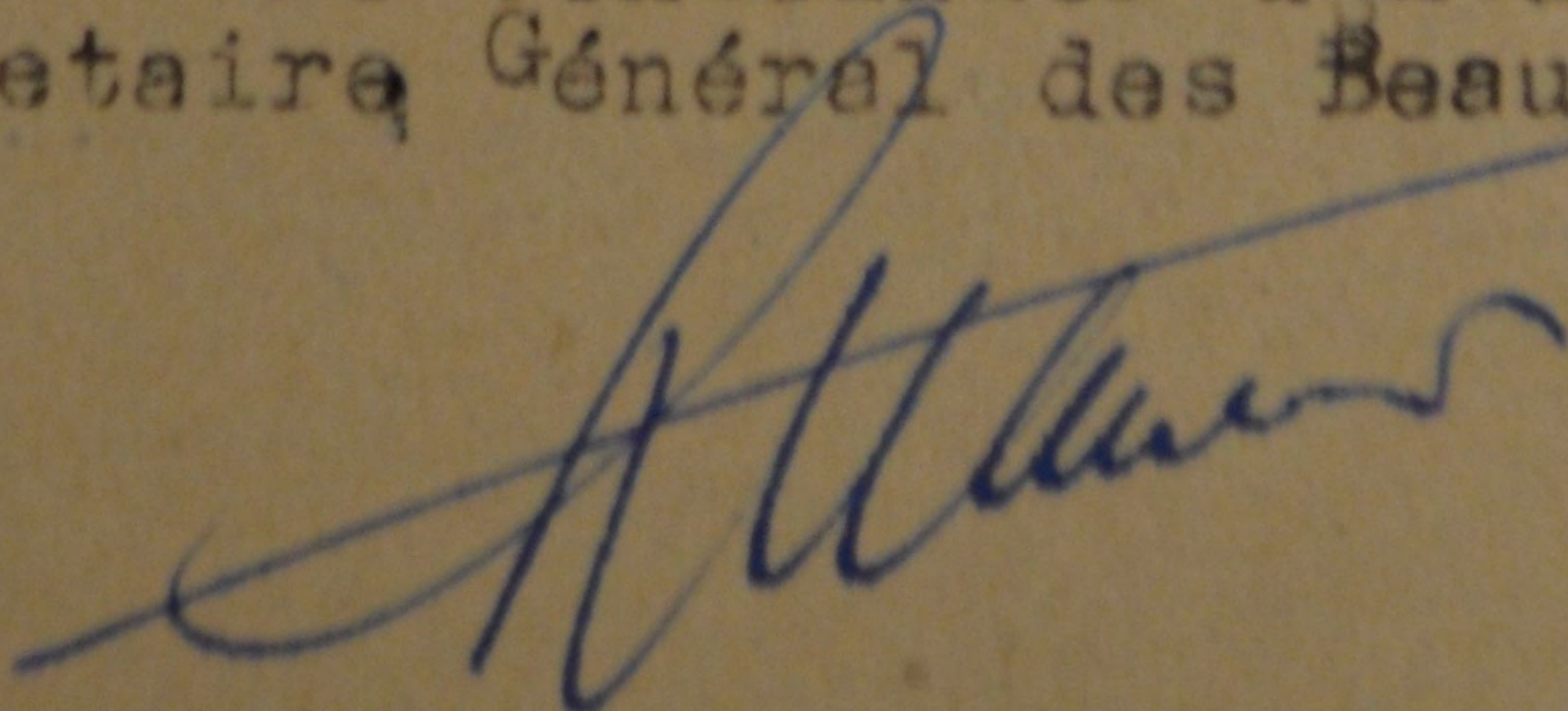
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Grézels ainsi qu'aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 OCTO 1943

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts



MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d'Alger Vu l'arrêté du 27 Août 1943, pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les abords du château de Grézels (Lot) comprenant les parcelles cadastrales n° 50 à 99.595 à 597.991 à 1003.1165. Section A.

149-646-J. 4842-42. [36292-2]

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Grézels et aux propriétaires intéressés, inscrits sur la liste annexée à l'arrêté,

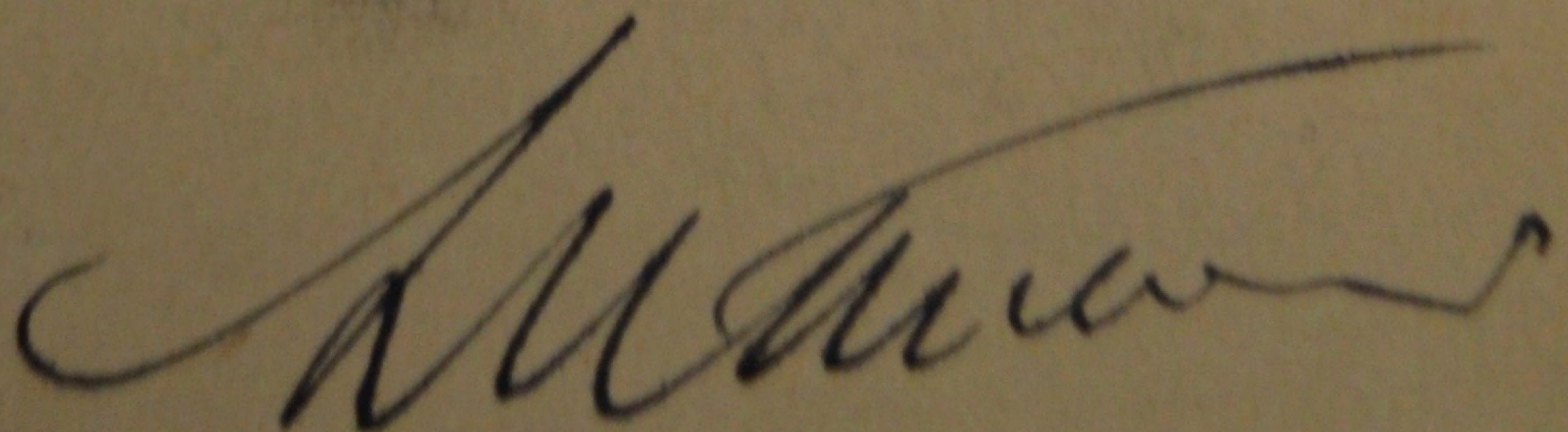
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 JANV 1944 .

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts.



Annexe à l'arrêté du 20 JANV 1944
portant inscription à l'inventaire des sites
de la commune de Grézels (Lot)

Propriétaires intéressés

BASSET Edmond Grézels	50.51.
BASTIER Maxime, entrepreneur de déménagements 36, rue Gambetta Argenton sur Breuse (Indre)	52.53.57.66.82.
BATAILLE Louis (la Vve et les héritiers de) à StBenoit	999.1000.1003.
BERNAYS Edouard à Duravel	69.
BOUCHAYROU Edouard , Inspecteur des Postes à Draguignan (Var)	75.76.
CONSTANT Robert, capitaine à l'Etat Major de la 13e Région 31 rue Charles Fabre à Clermont-Ferrand	59.61.
COUAILLAC Clément (la vve et les héritiers de) Grézels	77 à 80
DAVID Léonce Château de Floiras Cme de Belaye	992 à 994.
DELVALLAT Frédéric à Grézels	94.95.
FOURNIE Camille à St-Benoit	991.1001.1002.
GUINGAL Didier (la Vve et les héritiers de) à Brouillac	70.81.86.89 à 91.93.
GUITARD Firmin (la Vve et les héritiers de) à Grézels	58.62.63.99.
JACQUIE Achille à Bounet	71 à 73.
Vve LABROUE Emile à Gavandien (Lot et Garonne)	60.
LACOSTE Madeleine à Grézels	96.97.
MARADENES Marcellin à Grézels (la Vve et les héritiers de)	84.85.87.88.98.
MONTEIL René épM. Rouch à St-Benoit	995 à 998.
QUENOT Etienne à Grézels	54 à 56.67.68.
Vve RESSEJAT Frédéric à Bounet	64.65.83.1165.
ROUSSY Théophile à Saint-Benoit	92.595 à 597.
VIDAL Henri (la Vve et les héritiers de) Grézels	74.

GRÉZELS (Lot)

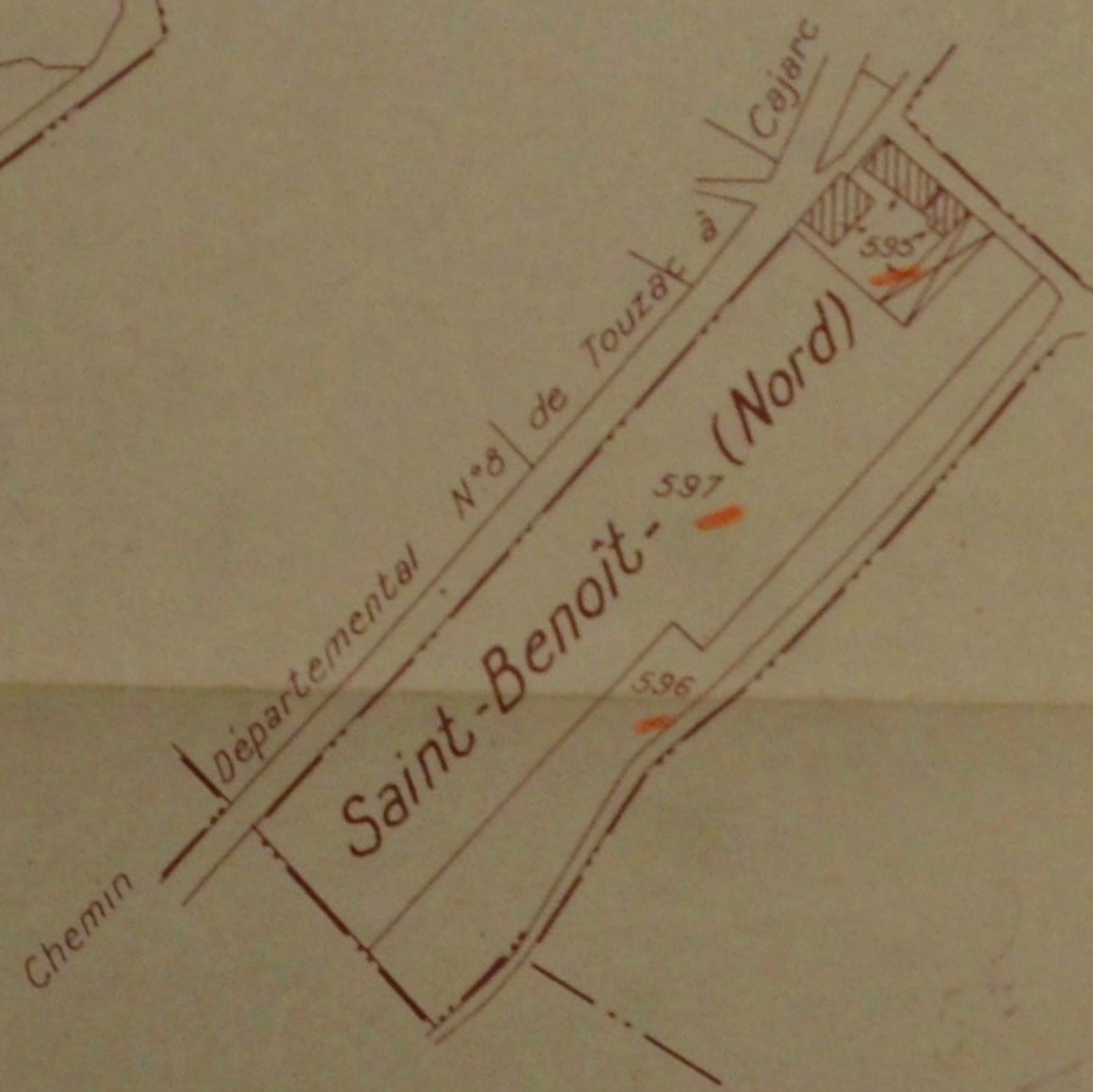
Section A Feuille N°1

Echelle de $\frac{1}{1250}$



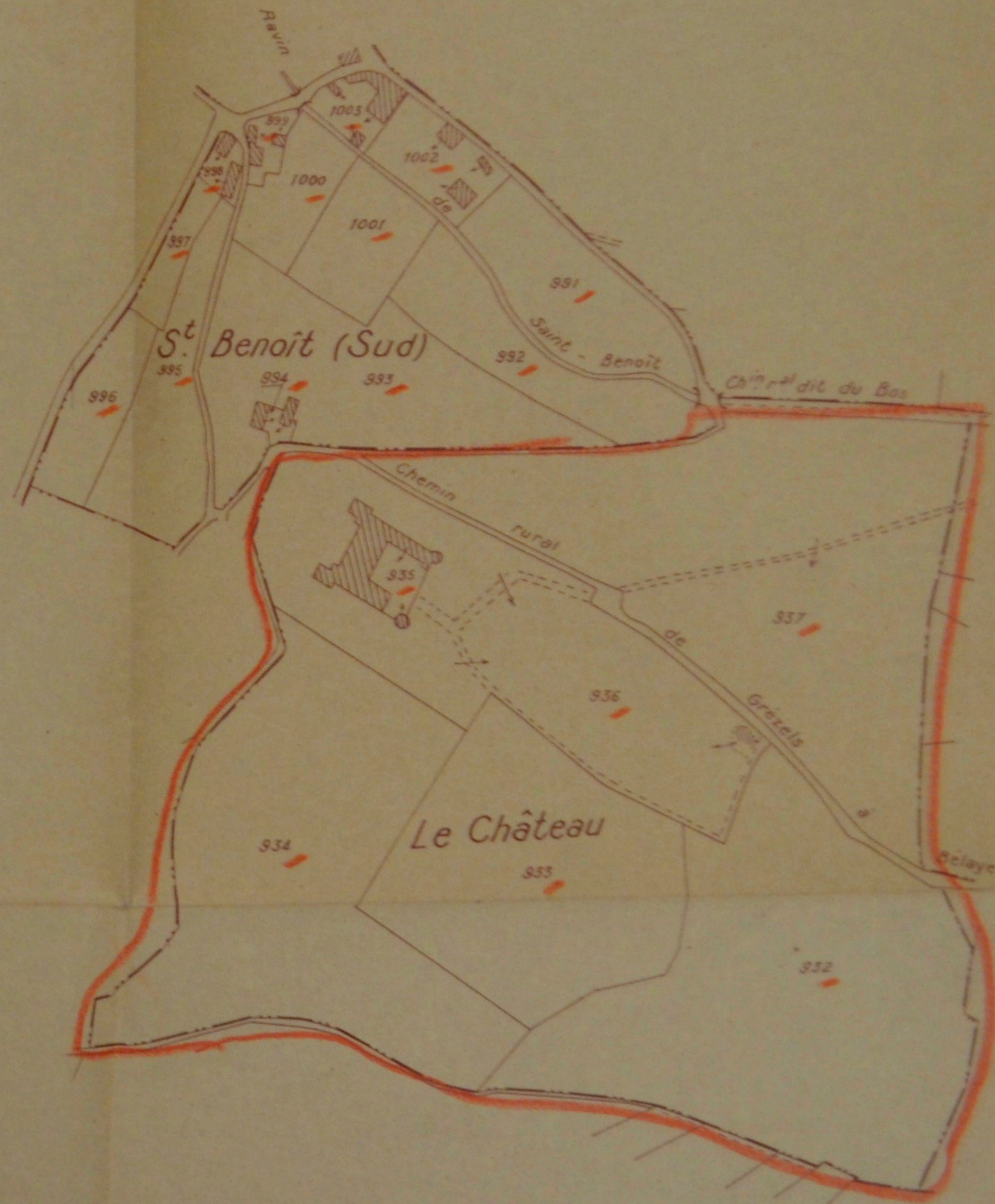
Section A Feuille N°2

Echelle de $\frac{1}{2500}$



Section A Feuille N°3

Echelle de $\frac{1}{2500}$



8 Septembre 1945

al nouveau